

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ETAT DE LA DETTE	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE DU JAUDY regroupe les communes de BEGARD, BERHET, BRELIDY, CAVAN, COATASCORN, KERMOROC'H, LANDEBAERON, MANTALLOT, PEDERNEC, PLUZUNET, PRAT, SAINT-LAURENT, SQUIFFIEC et TREGONNEAU.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
- SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2023. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2034.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousse, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
----------------	--

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2023 [m ³]	Prélèvement 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Prise d'eau sur le JAUDY COATASCORN Prélèvement d'eau de surface	150	928 778	952 979	+2,61 %
Total des prélèvements [m³]		928 778	952 979	+2,61 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2023 [m ³]	Importé en 2024 [m ³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	84 300	60 597
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	2 660	2 622

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2023 [m ³]	Production 2024 [m ³]	Variation 2023/2024
Station du Pont Morvan COATASCORN Traitement complet	3 000	863 609	871 872	+0,96 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m ³]	2023	2024	Variation
Ressources propres	863 609	871 872	+0,96 %
Importations	86 960	63 219	-27,30 %
Total général	950 569	935 091	-1,63 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques (consommation inférieure à 200 m3/an)	7 233	7 231	-0,03 %
Nombre d'abonnements intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m3/an)	251	273	+8,76%
Nombre d'abonnements non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m3/an)	5	3	-40,00 %
Nombre total d'abonnements	7 489	7 507	+0,24 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

BEGARD	2 636
BERHET	133
BRELIDY	219
CAVAN	840
COATASCORN	133
KERMOROC'H	210
LANDEBAERON	126
MANTALLOT	121
PEDERNEC	1 022
PLUZUNET	564
PRAT	589
SAINT-LAURENT	279
SQUIIFFIEC	381
TREGONNEAU	254
Total des abonnés	7 507

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2023	2024	Variation
Volume produit	863 609	871 872	+0,96 %
Volume importé	86 960	63 219	-27,30 %
Volume exporté	- 26 408	- 34 634	+31,15 %
Volume mis en distribution	924 161	900 457	-2,56 %
Volume vendu aux abonnés domestiques (consommation inférieure à 200 m ³ /an)	423 573	393 537	-7,09 %
Volume vendu aux abonnés intermédiaires (consommation entre 200 et 6 000 m ³ /an)	199 182	206 855	+3,85%
Volume vendu aux abonnés non domestiques (consommation supérieure à 6 000 m ³ /an)	75 604	60 463	-20,03 %
Volume total vendu aux abonnés	698 359	660 855	-5,37 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 54 m³ par an. Elle était de 59 m³ en 2023.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2023 [m ³]	Exporté en 2024 [m ³]
SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	25 561	28 975
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	847	4 910
LANNION TREGOR COMMUNAUTE - KREIS TREGER	0	749
Volume total exporté	- 26 408	- 34 634

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2023	2024	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	516,2	516,9	+0,13 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Au 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- la redevance de consommation d'eau potable
- la redevance performance eau potable

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,0000
Redevance consommation d'eau potable	0,0000	0,3300
Redevance performance eau potable	0,0000	0,0200

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY

EAU POTABLE

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_262-DE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,98	53,08	+4,12 %
	Vente en gros (hors Kerjaulez)	0,359	0,4333	+20,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,8352	0,8696	+4,12 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,7889	0,8213	+4,11 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,7889	0,8213	+4,11 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,6920	0,7205	+4,12 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,6719	0,6995	+4,11 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,6719	0,6995	+4,11 %
	Vente en Gros	0,3590	0,4333	+20,70 %
	Coût marginal de production	0,1931	0,2010	+4,09 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,00	41,00	+5,13 %
	Vente en gros (hors Kerjaulez)	0,1378	0,30	+117,71 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,5565	0,5843	+5,00 %
	N° 2 (101 à 200 m ³)	0,5565	0,5843	+5,00 %
	N° 3 (201 à 500 m ³)	0,5565	0,5843	+5,00 %
	N° 4 (501 à 6 000 m ³)	0,4452	0,4675	+5,01 %
	N° 5 (6 001 à 20 000 m ³)	0,2873	0,3016	+4,98 %
	N° 6 (au-delà de 20 000 m ³)	0,1378	0,1500	+8,85 %
	Vente en Gros	0,1450	0,1450	0,00 %
	Coût marginal de production			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,039	0,042	+7,69 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

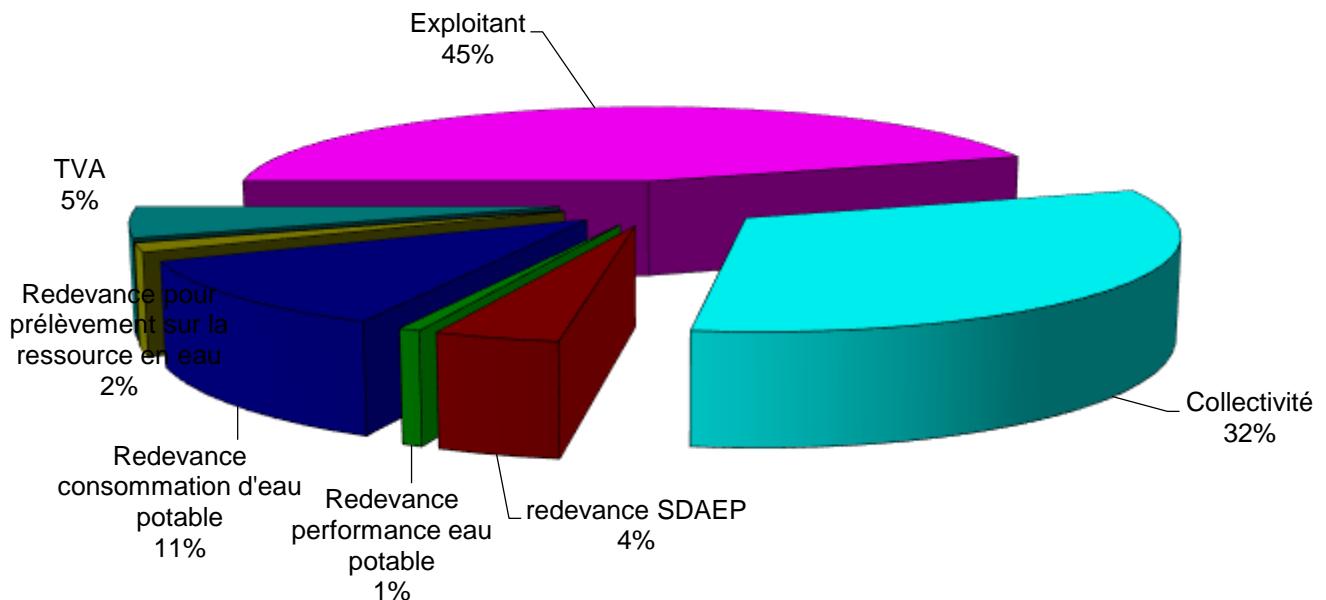
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	150,28	156,47	+4,12 %
Collectivité	105,78	111,12	+5,05 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,68	5,04	+7,69 %
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	17,08	18,07	+5,80 %
Total [€ TTC]	327,70	346,58	+5,76 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,50 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,89 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l

Répartition au 1er janvier 2025

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_262-DE



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	602 935,38 €	640 252,33 €	+6,19 %
dont abonnements	276 404,68 €	296 537,23 €	+7,28 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 210,86 €	- 4 234,59 €	-91,54 %
Recettes de volume exporté	2 113,56 €	5 527,02 €	+161,50 %
 Total recettes de vente d'eau	602 838,08 €	641 544,76 €	+6,42 %
 Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	16 958,58 €	0,00 €	
Excédent année précédente	222 539,57 €	311 686,58 €	
Divers	10 553,72 €	40 624,31 €	
Redevance prélèvement	24 450,69 €	20 920,69 €	
Loyer antennes	10 893,90 €	11 075,94 €	
 Total des recettes	888 234,54 €	1 025 852,28 €	

• Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	846 629,56 €	915 835,14 €	+8,17 %
dont abonnements	355 920,15 €	387 630,25 €	+8,91 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 077,20 €	- 6 004,05 €	-95,11 %
Recettes de volume exporté	10 533,29 €	13 902,99 €	+31,99 %
 Total recettes de vente d'eau	854 085,65 €	923 734,08 €	+8,15 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2023	2024	Variation
Dépenses de volume importé	68 483,12 €	131 649,33 €	+92,24 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	89	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	99	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

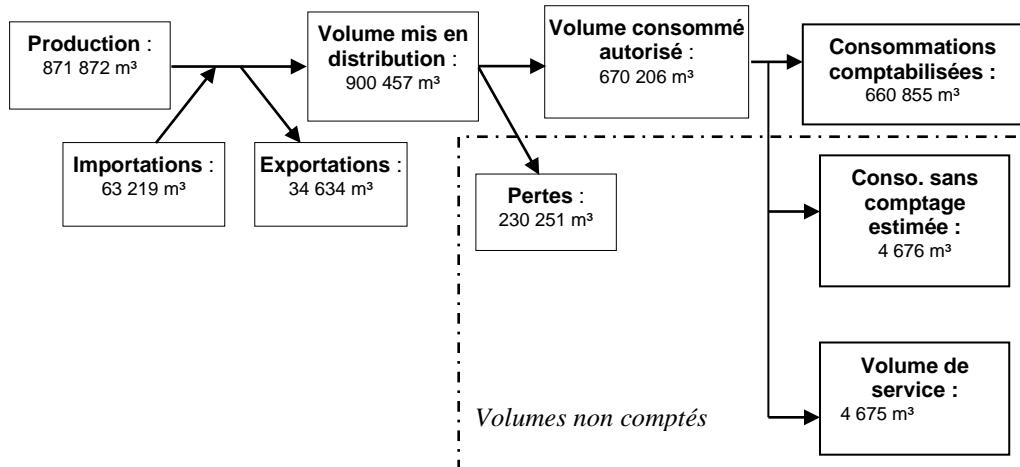
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)			
(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
TOTAL		120	106

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 676 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 675 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	79,8 %	75,7 %	72,0 %	77,2 %	75,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,1	1,3	1,6	1,2	1,3

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,1	1,3	1,5	1,1	1,2

- **indice linéaire de consommation** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,2	3,9	3,9	3,9	3,7
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,150	0,600	3	3,600	2,600

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etudes liées aux CVM	22 264 €
Travaux ponctuels urgents (étude sécurisation AEP Valorys)	2 485 €
Travaux ponctuels urgents (travaux hors MAC) : - Renouvellement réseau AEP, petites extensions réseau AEP	133 264 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, lotissements, travaux ponctuels, renouvellement de réseau	238 405 €
46ème Tranche : lot 2 - sectorisation et sécurisation réseau	85 970 €
49ème Tranche : renouvellement de réseau	89 €
Travaux à bons de commande 2024-2027 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, renouvellement de réseau	60 673 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	2 141 439,97 €	1 816 448,20 €
Remboursements au cours de l'exercice	233 256,35 €	231 959,20 €
dont en intérêts	25 559,49 €	23 414,31 €
dont en capital	207 696,86 €	208 544,89 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	243 724,34 €	243 552,31 €	267 177,97 €	291 953,88 €	341 975,94 €

**■ PRESENTATION DES PROJETS
A L'EPOQUE EN VOL
D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER
ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU
SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Schéma directeur : gestion patrimoniale + logiciel	300 000 €
Etudes liées aux CVM	37 000 €
Travaux ponctuels urgents - possible étude complémentaire	5 000 €
Services généraux divers	3 500 €
Travaux de sécurisation des sites ou ouvrages	59 000 €
Travaux liés aux CVM	217 000 €
Travaux ponctuels urgents : mutualisation de travaux, petits renouvellements pour fuite etc...	268 000 €
Travaux à bons de commande 2019-2022 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	6 000 €
46ème Tranche : Lot 2 sectorisation et sécurisation réseau	33 000 €
49ème Tranche : Renouvellement de réseau et de branchements	615 000 €
Aménagement sanitaires et vestiaires STAE Pont Morvan	16 000 €
Travaux à bons de commande 2024-2027 : Branchements, petites extensions, travaux ponctuels, petits renouvellements	423 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2023	2024
montants des abandons de créance	571,00 €	460,00 €